

Les PEP71 recrutent Un Psychomotricien (F/H) CDI à temps plein

à 70% pour le PCPE Arc Bressan de Louhans soit 24h30/semaine
et 30 % pour le SESSAD TSA de Louhans soit 10h30/semaine

Poste disponible

Missions :

Sous l'autorité des Directions et en lien avec les équipes pluridisciplinaires, le/la psychomotricien(ne) est chargé(e) de :

Proposer l'éveil sensorimoteur et de la stimulation psychomotrice,

Réaliser des accompagnements des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs sur les lieux de vie de l'enfant.

Réaliser des observations en milieu naturel (école, domicile)

Animer des groupes ;

Rédiger des comptes rendus d'accompagnement dans le dossier de l'utilisateur.

Services concernés : SESSAD Autisme et PCPE L'Arc Bressan

Au sein du Pôle « Dispositif Autisme » des PEP71, le SESSAD TSA est un service médico-social assurant à titre principal une éducation adaptée et un accompagnement auprès de 37 jeunes présentant un diagnostic d'autisme ou des troubles du spectre autistique (TSA), âgés de 0 à 20 ans, résidant et/ou scolarisés sur le territoire d'intervention du SESSAD

Le CAMSP (Centre d'Action Médicale Sociale Précoce) recrute à compter du 1er septembre 2023, un(e) psychomotricien(ne), pour son PCPE L'Arc Bressan de Louhans.

Ce service, Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées (PCPE), a pour mission l'accompagnement d'enfants de 3 à 10 ans diagnostiqués avec des troubles du neuro-développement ou des troubles du comportement dans l'attente d'une orientation vers un service ou un établissement.

Conditions de travail :

Particularité liée au poste : Horaire de travail en journée, du lundi au vendredi.

Modulation du temps de travail

Véhicule de service pour les déplacements professionnels

18 jours de congés trimestriels (en sus des congés payés)

Complémentaire santé & prévoyance, CSE

Congés supplémentaires pour événements familiaux, enfant malade...

Participation aux frais de transport collectif, accord télétravail et prime mobilité selon conditions

- Diplôme exigé : **Diplôme d'État de Psychomotricité**

- Expérience souhaitée dans l'accompagnement de jeunes souffrant de pathologies autistiques ou troubles envahissant du développement

- Connaissance des dispositifs sociaux et médico-sociaux

- Permis véhicule B exigé

- Convention Collective du 15 mars 66, reprise de l'ancienneté sur justificatif et dispositions conventionnelles

- Salaire mensuel brut total pour un temps plein début de carrière : **2138.70€ (incluant Laforcade1 et Ségur 2)**

Plus d'informations sur www.pep71.org

Lettre de motivation + CV + copie des diplômes

Par voie électronique à : p.legoux@pep71.org